



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

Légalement convoqué le 26 Février 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 05 mars à 19h00, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : MM.FAVRE R 1 ^{er} Adjoint – BOLLACHE JL 2 ^{ème} Adjoint - VAILLOUD D 3 ^{ème} Adjoint – GOURMAND S- MAGDELAINE G- MATHIEU M- MONNET D - QUINQUET A – SADA P - VANET S-.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
11	11	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Romain FAVRE.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 29 Janvier 2015.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour l'approbation des comptes du Budget Principal et des Budgets Annexes (budget Eau/Assainissement et budget Lotissement), dressés par Madame la Trésorière de la trésorerie de Nantua.

1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014, DRESSE PAR MADAME NOUGUIER, RECEVEUR.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – EAU/ASSAINISSEMENT, DRESSE PAR MADAME NOUGUIER, RECEVEUR.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014- LOTISSEMENT, DRESSE PAR MADAME NOUGUIER, RECEVEUR.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Patricia SADA, Présidente du C.C.A.S pour l'approbation du compte de gestion de l'année 2014.

4°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - CCAS, DRESSE PAR MADAME NOUGUIER, RECEVEUR.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Romain FAVRE 1er Adjoint, pour le vote des comptes administratifs de l'année 2014, Budget Principal, Budget Eau/Assainissement et Budget Lotissement.

5°) Vote du Compte administratif Budget Principal – Année 2014

L e Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Romain FAVRE 1^{er} adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Gérard BRUYAS, Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1°) Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits (1) excédents (1)	Recettes	Dépenses ou Déficits (1) (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	0.00	204 777.95	166 735.86		166 735.86	204 777.95
Opérations de l'exercice	300 087.16	399 189.43	173 090.37	406 011.12	473 177.53	805 200.55
TOTAUX	300 087.16	603 967.38	339 826.23	406 011.12	639 913.39	1 009 978.50
Résultats de clôture		303 880.22		66 184.89		370 065.11
Restes à réaliser			46 100.41		46 100.41	
TOTAUX CUMULES	300 087.16	603 967.38	385 926.64	406 011.12	686 013.80	1 009 978.50
RESULTAT DEFINITIFS		303 880.22		20 084.48		323 964.70

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principal que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6°) Vote du Compte administratif Budget Eau/Assainissement – Année 2014 :

L e Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Romain FAVRE
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Gérard BRUYAS
 Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou ou Déficits (1) excédents (1)	Recettes	Dépenses ou Déficits (1) (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0.00	16 700.56	0.00	50 392.78	0.00	67 093.34
Opérations de l'exercice	44 341.27	49 389.21	10 777.37	18 242.51	55 118.64	67 631.72
TOTAUX	44 341.27	66 089.77	10 777.37	68 635.29	55 118.64	134 725.06
Résultats de clôture		21 748.50		57 857.92		79 606.42
Restes à réaliser			24 150.00		24 150.00	
TOTAUX CUMULES	44 341.27	66 089.77	34 927.37	68 635.29	79 268.64	134 725.06
RESULTAT DEFINITIFS		21 748.50		33 707.92		55 456.42

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principal que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

7°) Vote du Compte administratif Budget Lotissement – Année 2014

L e Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Romain FAVRE, 1^{er} Adjoint
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Gérard BRUYAS
 Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou ou Déficits (1) excédents (1)	Recettes	Dépenses ou Déficits (1) (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT						
Résultats reportés	0.00	43 102.42	0.00	0.00	0.00	43 102.42
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats de clôture		43 102.42	0.00	0.00		43 102.42
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DEFINITIFS		-43 102.42		0.00		-43 102.42

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principal que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou ou Déficits (1) excédents (1)	Recettes	Dépenses ou Déficits (1) (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET C.C.A.S						
Résultats reportés	0.00	333.92	0.00	0.00	0.00	333.92
Opérations de l'exercice	924.94	1200.08	0.00	0.00	924.94	1 200.08
TOTAUX	924.94	1534.00	0.00	0.00	924.94	1 534.00
Résultats de clôture		609.06	0.00	0.00	0.00	609.06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	924.94	1534.00	0.00	0.00	924.94	1 534.00
RESULTAT DEFINITIFS		609.06				609.06

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Patricia SADA, Présidente du C.C.A.S pour le vote du Compte administratif Budget C.C.A.S pour l'année 2014.

L e Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Patricia SADA, Présidente
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Gérard BRUYAS
 Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives
 de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principal que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

8°) **Travaux cimetière communal** :

Monsieur MATHIEU Mickaël prend la parole pour informer les membres présents qu'une entreprise locale a transmis un devis pour la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal. Des photos de columbariums installés dans des cimetières de communes voisines ont été également transmises afin d'étudier plus concrètement le dossier. Les devis seront étudiés en commission des finances qui se réunira le 24 mars prochain à 19h30 en mairie.

9°) **Délibération de la CCHB – Mise à disposition de l'agent communal affecté pour le traitement des eaux usées de la station d'épuration.**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire Haut Bugey, par délibération du 17 juillet 2014, a voté la prise de compétence « traitement des eaux usées », à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les agents communaux continueront d'exercer leurs missions au titre de la compétence « traitement des eaux usées », mais sous l'autorité de la Communauté de Communes, compétente en la matière à compter du 1^{er} janvier 2015. Il convient donc de les mettre à disposition de la CCHB le temps de cette activité.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation du Conseil Municipal pour mettre à disposition de la CCHB, le personnel affecté au service « traitement des eaux usées ».

Une convention relative à la mise à disposition des agents sera établie entre la Commune et la CCHB, définissant les dispositions relatives aux conditions de travail des agents, la durée de la convention, et l'aspect financier. La commission administrative paritaire émettra un avis sur la mise à disposition et un arrêté du Maire sera édicté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE de mettre à disposition de la CCHB les agents affectés au service « traitement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

10°) **Numérotation des rues communales** :

Il est constaté qu'un certain nombre d'administrés de notre commune ne disposent pas de numéro d'habitation. Cela entraîne des difficultés pour les transporteurs lors de distribution de colis et autres, pour les facteurs remplaçants lors d'envoi de courriers.

Un nouveau point sur la numérotation des habitations sera fait prochainement avec l'achat et la pose de plaques.

11°) **Elections départementales du 22 mars 2015 et du 29 mars 2015** :

Les membres du Conseil Municipal procède à la mise en place des bureaux de 8h00 à 18h00 pour le premier et deuxième tour si nécessaire.

12°) **Comptes rendu diverses commissions** :

Commission communication : Monsieur GOURMAND Stéphane prend la parole et informe les membres présents que la création du site INTERNET évolue. Le prestataire NOVAGENCE qui gère la création de ce site a effectué un visuel du site le 03 mars dernier.

13°) **Mise en conformité des bâtiments communaux :**

L'installation de détecteurs de fumées est obligatoire dans les salles de repos à compter du 08 mars 2015.

Deux détecteurs de fumées seront installés dans le bâtiment « boulangerie » (1 au magasin et 1 à l'étage) et un détecteur dans la salle de repos de la classe de maternelle.

14°) **Remplacement des branchements en plomb :**

La commune procède actuellement au recensement des branchements en plomb dans le village. 50 à 55 branchements sont à remplacer. Ce remplacement s'effectue de la voirie communale jusqu'en limite de propriété avec la réfection de la chaussée. Un devis estimatif a été demandé auprès d'une entreprise locale. Le coût est estimé entre 80 000 euros et 85 000 euros.

Une étude auprès d'un cabinet spécialisé va être mise en place avant de lancer les travaux.

15°) **Estimation du service des domaines pour la création d'un local pour les pompiers :**

Le service des domaines a transmis une estimation pour la création d'un local pour les pompiers.

Un devis auprès d'un architecte va être demandé pour avoir une estimation des travaux. Ce devis sera étudié par la commission des finances pour une éventuelle prévision budgétaire 2015.

16°) **Travaux dans le quartier « La Léchère » :**

Les administrés de ce quartier s'interrogent sur les travaux qui sont prévus dans le quartier de « La Léchère ». La totalité des travaux programmés ne pourra se réaliser en 2015. Par contre la mise en place de 2 poteaux d'éclairage public et éventuellement le goudronnage d'une partie du lotissement est envisageable.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Fait à Condamine le 12 mars 2015

Affiché le 11 Mars 2015
En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Gérard BRUYAS